

SECTION DE LA MOSELLE

Metz, le 23/11/2012

COMPTE RENDU DE LA C.A.P.L. DES 21 ET 22 NOVEMBRE 2012**LISTE D'APTITUDE DE C EN B 2013****PEU D'ELUS.....SUR DES CRITERES PEU OBJECTIFS !!!**

Dans sa déclaration liminaire, FO DGFIP a justement demandé, entre autres, le retour à des modalités de sélection s'appuyant sur des critères clairs et précis et dénoncé la mise en concurrence des agents entre eux.

Cette année, 256 agents de la Filière Fiscale et 215 agents de la Gestion Publique (soit un total de 471 agents) pouvaient prétendre postuler pour cette promotion. Seuls 213 se sont inscrits (137 Filière Gestion Publique et 76 Filière Fiscale) : c'est dire le dégoût et la désillusion affectant les personnels de catégorie C face à cette loterie !

L'année dernière, 30 agents ont été promus. Pour 2013, ce sera 28 au maximum après la CAP Nationale. Combien en 2014 ?

Bref, 18 dossiers seront soumis à la CAPN pour la Filière Gestion Publique et 10 pour la Filière Fiscale.

Au travers de l'évocation de tous les dossiers, quelques critères à remplir pour pouvoir éventuellement être retenu :

- avoir un tableau synoptique ne comportant qu'une colonne : EXCELLENT ! (pour la Gestion Publique). Ce même tableau n'existe pas dans la filière fiscale. Vous avez dit Fusion !!!!
- accorder une attention particulière à sa notation : plusieurs 0,02 = bien mais plusieurs 0,06 = très bien. Problème : où trouver les 0,06 puisque tous les chefs de service se plaignent de ne pas en avoir assez ?
- analyser au plus près l'appréciation du supérieur hiérarchique dans son rapport : avec la mention « très favorable », ce n'est déjà pas gagné mais avec « favorable », pas d'illusions possibles.

Et comme si tout cela ne suffisait pas, la Direction contacte par conférence téléphonique ces mêmes chefs de service dans le cas de pluralité de candidatures dans le même service afin d'obtenir un ordre de classement (ou de préférence ?)

Le meilleur pour la fin : pour être un super cadre B, il ne faut pas être trop timide mais pas faire preuve de trop « d'indépendance d'esprit » non plus. Ben voyons !!!

La Direction a précisé à la demande de FO-dgfip, que les agents non sélectionnés qui souhaitent être reçus par le service RH le seront, les chefs de service devant donner tous les éléments d'explication aux agents. Dont acte !